

SAISINE

sur

ORGANISATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS : UNE OCCASION POUR LA FRANCE DE PROMOUVOIR LE MULTILATÉRALISME

(Décision du Bureau du 18/06/2024 - NS242520)

Après deux Conférences des Nations Unies sur les océans aux résultats assez décevants¹, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2023 deux résolutions ouvrant la voie à la tenue à Nice à l'été 2025, d'une nouvelle Conférence (UNOC-3) coorganisée par la France et le Costa Rica² pour soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 dédié aux océans. Cet événement vise à « appuyer l'adoption de nouvelles mesures d'urgence visant à conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable » et représente une occasion importante de prendre des mesures concrètes pour faire face aux grands défis. Les océans demeurent le « principal poumon de la planète »³ et génèrent directement ou indirectement une partie significative de l'activité économique mondiale. À l'heure où certaines puissances sont tentées de contourner les règles du droit de la mer, cette conférence représente aussi, pour la France, deuxième espace maritime au monde grâce à ses Outre-mer, une opportunité de jouer un rôle central dans la promotion du multilatéralisme lié à l'un des « biens communs de l'humanité », l'océan, et de s'engager de façon tangible en faveur de sa préservation. Par son action diplomatique et celle de ses partenaires, la France peut encourager les Etats, lors de cette UNOC-3, à prendre des engagements ambitieux pour la protection des océans à l'instar de ceux pris dans le cadre de la COP 21 à Paris en 2015⁴.

Le CESE s'inscrit dans le prolongement de plusieurs travaux antérieurs⁵ et souhaite profiter de la place faite à la société civile dans le cadre de cette 3^{ème} conférence. Dans cet avis, le CESE effectuera un bilan des initiatives lancées lors des deux précédentes UNOC. Il formulera des préconisations en lien avec les thèmes déjà avancés pour ce Sommet, qui viendront alimenter la position des autorités françaises négociatrices : quels moyens pour la gouvernance et la santé de l'Océan ? Quelle organisation des activités économiques en mer (surpêche /pêche illégale ; exploration/exploitation des fonds marins, décarbonation du transport maritime...) et quelle place pour les innovations technologiques ? Comment promouvoir la « Finance bleue » ? Le CESE s'intéressera également aux divers instruments en cours de structuration au sein des Nations Unies (pollution plastique, aires marines protégée en haute mer ...). La Commission AEI souhaite finaliser cet avis début 2025 afin que ses préconisations puissent être valorisées bien en amont de la Conférence de l'été 2025.

¹ Tenues à New York en 2017 et en 2022 à Lisbonne, elles n'ont pas permis d'aboutir à des mesures concrètes. Elles ont respectivement donné lieu à l'Appel à action « l'océan notre avenir-2017 » et à la déclaration politique « *Our ocean, our future, our responsibility-2022* »).

² Résolutions 77/242 et 78/248 de décembre 2023 :

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n22/767/95/pdf/n2276795.pdf?token=y7mcqPdRPEkxM7gkWM&fe=true>

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n23/004/81/pdf/n2300481.pdf?token=bVw7TfTjHorhIWHG1&fe=true>

³ Les océans produisent 50 % de nos besoins en oxygène, absorbent 25 % de toutes les émissions de CO2 et capturent 90 % de la chaleur supplémentaire générée par ces émissions (puits de carbone). Source Nations Unies : .

⁴ Une consultation publique mondiale s'est d'ailleurs tenue entre le 23 avril et le 15 juin 2023

⁵ Avis du CESE en 2013 sur la gestion durable des océans ; Résolution de 2018, « La biodiversité en haute mer » ; Avis de 2023, « Vers un traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions et négociations »

Lors de sa réunion du 18 juin 2024, le Bureau a décidé de confier à la commission permanente Affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé *Organisation de la conférence des Nations Unies sur les Océans : une occasion pour la France de promouvoir le multilatéralisme* qui pourrait être présenté en assemblée plénière le mardi 11 février 2025.